

AQUACULTURE MARINE

La conchyliculture*

La production conchylicole* de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest est diversifiée avec huîtres creuses et plates, moules, coques, palourdes, mais également pétoncles. Les ormeaux sont la spécialité de deux entreprises bretonnes.

La Bretagne-Nord se caractérise par des sites dispersés dans un paysage traditionnellement plus mytilicole*. Les grands sites comme celui de la baie du Mont-Saint-Michel apparaissent dès 1960. Il s'agit de la première région française pour la production de moules. Les moules de bouchot* de la baie du Mont-Saint-Michel, premier produit de la mer à avoir obtenu une AOC en 2006, bénéficient depuis 2011 du signe d'identification européen IGP (indication géographique protégée).

Née vers 1850, la conchyliculture* de Bretagne-Sud est issue de l'agriculture littorale et de la petite pêche côtière*. Au fil du temps, les entreprises se sont installées tout le long du littoral sans jamais constituer de véritables ports. La Bretagne-Sud est le berceau de l'huître plate

(*ostrea edulis* : la belon). Elle était également cultivée en Bretagne-Nord jusqu'à l'introduction au milieu du XIXème siècle de l'huître creuse *crassostrea angulata* (portugaise) puis de la *crassostrea gigas* (japonaise) plus robuste et moins chère.

Les Pays de la Loire sont le premier site d'élevage français de coques, activité développée

grande partie de la production de la quinzaine d'entreprises présentes est exportée en Espagne.

Les producteurs peuvent vendre sous différents signes officiels de qualité ou des signes spécifiques aux territoires. Outre l'IGP déjà évoquée, il existe pour les moules élevées sur pieux le label rouge « moules » (organisme de défense et de gestion Breizh filière mer) et le label de spécialité traditionnelle garantie « moules de bouchot » (Groupement des mytiliculteurs sur bouchot).

De nombreux épisodes de surmortalité d'huîtres creuses (juvéniles et/ou adultes) et de moules ont été constatés ces dix dernières années. Si les huîtres creuses constituent l'essentiel des cultures, des projets ont pour objectif de favoriser le retour des huîtres plates sur le littoral breton. Ces projets pour produire plus d'huîtres plates visent à obtenir des coquillages plus rustiques et plus résistants.

Les schémas régionaux de développement de l'aquaculture (SRDAM), outil de planification spatiale de l'aquaculture marine, sont en cours d'élaboration pour les deux régions.



dans les années 1980 dans le Traict* du Croisic en Loire-Atlantique, zone humide où la mer pénètre profondément dans les terres sur 700 hectares. Une

La qualité du milieu marin est une préoccupation essentielle des professionnels et de leurs représentants qui œuvrent en

ce sens. Les modalités de suivi sanitaire et zoosanitaire évoluent fortement depuis 2018 pour recentrer les compétences

d'Ifrermer vers les laboratoires agréés.

Moyens de production

L'interrégion compte 35 % des concessions de métropole, mais regroupe 64 % de la surface et 50 % de la longueur concédée.

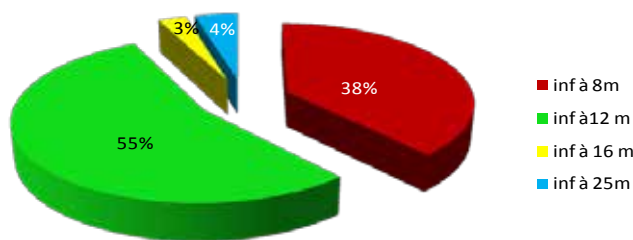
Source : DGITM/DAM/SDSI

	Nombre de concessions accordées	Surface autorisée (ha)	Longueur autorisée (km)	Nombre de détenteurs	Marins actifs
2018	15 241	10 498	811	2 059	1 174
2017	15 254	10 567	811	2 141	1 233
2016	15 107	10 572	801	2 151	1 926
2015	15 798	10 501	810	2 285	1 931



935 navires conchylicoles sont immatriculés dans l'interrégion, qu'ils soient véhicules amphibies, navires dragueurs ou d'expédition.

Source : DGITM/DAM/SDSI



Le nombre global de navires utilisés a baissé entre le recensement conchylicole de 2001 et celui de 2012. Le nombre de navires dragueurs a nettement chuté (-21 %) alors que celui des véhicules amphibies et des navires d'expédition a augmenté.

Source : Recensements de la conchyliculture - MAA/Université de Nantes

Les entreprises et les emplois

Une partie des entreprises disposant de concessions dans l'interrégion a son siège social en Normandie ou dans la région Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins la très grande majorité des entreprises qui ont leur siège so-

cial dans l'interrégion exploite exclusivement dans celle-ci.

54 % des entreprises disposent d'un statut juridique d'entreprise individuelle (en baisse de 37 % par rapport à 2001) et

21 % sont des EARL (+65 %). Le nombre des autres sociétés civiles et des sociétés commerciales progresse également.

Source : Recensements de la conchyliculture - MAA/Université de Nantes

Nombre d'exploitations (siège social)	Emploi total	
	Nombre de personnes	Nombre d'ETP
883	5 136	3 152



Détail de l'emploi conchylicole				
Emploi permanent			Emploi saisonnier	
Nombre de personnes	Dont temps complet	Nombre d'ETP	Nombre de personnes	Nombre d'ETP
2 984	2 506	2 747	2 152	405

Sources : enquête aquaculture 2014 BIESDD/SDVSD/SDES/CGDD ; DGITM/DAM/SDSI

(1) Marins affiliés à l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) identifiés dans l'interrégion. Les professionnels non marins relèvent de la Mutualité sociale agricole.

56 % des effectifs se trouvent dans des entreprises d'un à cinq ETP, 24 % appartiennent à la classe six à dix ETP.

Les emplois familiaux restent nombreux. Leur nombre baisse néanmoins par rapport à 2001. Les femmes en représentent une part significative.

Les emplois permanents ont quant à eux augmenté.

Parmi la main d'œuvre non familiale, sur 1 290 actifs, 29 % sont des femmes. Leur nombre a baissé entre 2001 et 2012, alors que le nombre d'actifs masculins a augmenté.

La profession fait face à un vieillissement des responsables conchylicoles : l'âge moyen des chefs d'entreprises est de 47 ans, les femmes cheffes d'entreprises étant globalement plus âgées.

Source : Recensements de la conchyliculture - MAA/Université de Nantes



Estimation de la production

- 35 848 tonnes d'huîtres pour 154 millions d'euros.
- 43 320 tonnes de moules pour 82 millions d'euros.

	Vente à l'élevage			Vente à la consommation		
	Nombre d'entreprises	Quantité (tonnes)	Valeur (Million€)	Nombre d'entreprises	Quantité (tonnes)	Valeur (Million€)
Huîtres creuses et plates (dont 98 % d'huîtres creuses)	375	15 499	52	469	20 349	102
Moules	128	13 203	23	292	30 116	59
Autres coquillages	62	2 306	6	151	2 619	12

(NB : les données de production conchylicole concernent les entreprises qui ont leur siège dans l'interrégion, région de production effective non précisée, une entreprise peut intervenir sur plusieurs familles de coquillages, ne pas additionner les nombres d'entreprises).

Source : enquête aquaculture 2014 BIESDD/SDVSD/SDES/CGDD

L'interrégion couvre 42 % de la production globale française.

Elle produit environ :

- ⊙ 58 % du tonnage et 61 % de la valeur des moules françaises.
- ⊙ 29 % du tonnage et 27 % de la valeur des huîtres françaises.

Pour 63 %, la production est vendue à la consommation sous marquage sanitaire (cela couvre plus de 60 % du chiffre d'affaires). Le reste de la production est l'objet de transactions entre professionnels.

L'analyse des circuits de distribution montre que la majeure partie des coquillages est vendue aux grossistes, mareyeurs et sociétés commerciales liées à l'entreprise. La vente directe aux consommateurs, privilégiée pour les Pays de la Loire, arrive en deuxième place pour l'interrégion.

Production du naissain* d'huîtres creuses dans l'interrégion

L'interrégion est particulièrement bien placée pour la production de naissain* d'huîtres creuses. Environ 2 milliards de naissain sont vendus annuellement, ce qui représente 43 % du naissain vendu en France.

Les écloseries fournissent plus de 62 % du naissain * d'écloserie français. La très grande majorité provient des Pays de la Loire, et notamment de cinq écloseries vendéennes, où les conditions naturelles sont propices à cet élevage.

	Nombre de naissain* (en millions d'unités)
Captage naturel	944
Diploïde (écloseries)	636
Triploïde (écloseries)	1 205
TOTAL	2 785

L'interrégion produit également du naissain* d'huîtres plates et de moules.

Sources :

recensement conchylicole 2012 - Agreste/DRAAF Pays de la Loire et Bretagne ; enquête aquaculture 2014 BIESDD/SDVSD/SDES/CGDD

L'effectif global des entreprises piscicoles de l'interrégion s'élevait en 2012 à près de 120 personnes (hors salmoniculture).

Parmi les entreprises d'aquaculture marine dans l'interrégion, se trouvent :

- ⊙ Deux entreprises qui élèvent du turbot sur trois sites. Parmi ces entreprises, France turbot ichtus, filiale du groupe Gloria Maris dont le siège se trouve en Corse dispose de deux établissements à Trédarzac (Côtes-d'Armor) et à Noirmoutier

La pisciculture marine

avec 36 salariés, pour une capacité de 200 tonnes de turbot et 15 millions d'alevins.

- ⊙ Des centres de salmoniculture (élevage de saumon et de truites de mer) dans les Côtes-d'Armor et le Finistère.
- ⊙ Deux sites consacrés à l'élevage d'ormeaux sont présents dans le Finistère et le Morbihan, de la reproduction à l'élevage en mer.
- ⊙ Des entreprises de pré-grossissement de dorades et d'élevage de bars.

Bénéficiaire d'un label rouge le saumon Atlantique d'élevage frais et la saumon Atlantique d'élevage fumé (organisme de défense et de gestion Océan qualité à Quimper), ainsi que le turbot et les découpes de turbot d'aquaculture marine (organisme de défense et de gestion Association turbot qualité à Trédarzac).

Source : Institut national de l'origine et de la qualité - 02/2019

L'algoculture*

Une quarantaine de concessions aquacoles ont été accordées pour la production de macroalgues en Bretagne (Ille-et-Vi-

laine, Côtes-d'Armor, Finistère). Les algues cultivées peuvent être de la laitue de mer ou du nori (algue rouge). La produc-

tion reste limitée. Il n'y a pas de culture d'algues dans les Pays de la Loire.

La polyculture*

En combinant l'élevage d'espèces complémentaires de la chaîne alimentaire, la polyculture permet une diversification d'activités pour consolider la viabilité économique de l'entreprise et la réduction de l'impact environnemental de l'élevage.

Une concession expérimentale en mer de 6 hectares au profit de la ferme marine du CEVA (Centre d'étude et de valorisation des algues) est située dans l'estuaire du Trieux (Côtes-d'Armor). Elle permet la culture de macro-algues, de coquillages et d'échinodermes.

Dans les Côtes-d'Armor une aquaculture intégrée est testée grâce à une concession pour la « production de truites Arc-en-Ciel élevées en mer associée à la culture d'algues ».

Des concessions mixtes conchyliculture-algoculture sont accordées dans le Finistère.

L'élevage arénicole*

Une écloserie pilote de vers marins (*arenicola marina*) en circuit fermé est implantée à Noirmoutier. Elle cible une production de 30 tonnes de vers par an. C'est la première ferme d'élevage de ce type en France

avec pour ambition d'initier une nouvelle filière aquacole. L'objectif est de développer et de sécuriser l'approvisionnement en vers. Ces vers marins arénicoles sont utilisés par Hemarina, entreprise basée à

Morlaix, pour développer des applications médicales. Ils sont notamment utilisés pour allonger le temps de conservation de greffons.

L'encadrement du secteur aquacole

Les comités régionaux de la conchyliculture* (CRC) dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, structurent et représentent la profession.

Il en existe trois dans l'interrégion :

- ⊙ Bretagne-Nord pour la zone partant de la baie du Mont-Saint-Michel à la rade de Brest.

- ⊙ Bretagne-Sud de la rade de Brest jusqu'au nord de l'estuaire de la Loire.
- ⊙ Pays de la Loire, du sud de l'estuaire de la Loire au Sud-Vendée.

À l'issue de quatre années de mandat, les conseils des CRC ont été renouvelés et leurs nouveaux présidents et vice-présidents élus en 2018.

Les CRC ont la possibilité de recruter des gardes-jurés agréés par la DIRM NAMO qui, par leur présence et leurs contrôles, en lien avec l'administration, s'assurent sur le terrain du respect de la réglementation relative aux cultures marines.

L'accompagnement financier

La profession peut bénéficier de financements issus du FEAMP⁽¹⁾ (cf page 17). 188 dossiers ont été engagés au titre de la mesure « investissement produc-

tion en aquaculture » pour 7,3 millions d'euros de FEAMP, essentiellement en conchyliculture* marine.

La mesure « augmentation du potentiel des sites aquacoles » concerne également spécifiquement le secteur.